

Département  
**Haute-Loire**

Arrondissement  
**Le Puy-en-Velay**

Commune  
**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
25 JUILLET 2022 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 19.07.2022*

*Secrétaire de séance : Jérôme GRAIL*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022
2. Admission en non-valeur des titres de recette des années 2015, 2016 et 2017
3. Passage à la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
4. Inscription des chemins de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
5. Fixation des tarifs du colombarium
6. Installation d'un poêle à bois dans le logement Gîte Assemblée
7. Choix des projets à présenter dans le cadre du fonds européen LEADER

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GRAIL Jérôme
DALENS Gérard	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	
GENTES Laurent	

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : Chanal Fabrice, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 mai 2022.

## **2. Admission en non-valeur des titres de recette des années 2015, 2016 et 2017**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier d'Yssingeaux a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 1 173,78 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 173.78 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5395470031 dressée par le comptable public.**

## **3. Passage à la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les collectivités territoriales devront basculer sur la nouvelle norme comptable M57.

Sur avis favorable du comptable public, Monsieur le Maire explique qu'il apparaît pertinent, compte-tenu de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable rénovée, d'adopter la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée par nature pour le Budget Principal de la collectivité.**

## **4. Inscription des chemins de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le Conseil Municipal de Moudeyres est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Après examen des cartes transmises par le Conseil Départemental, des conseillers font remarquer que certains tronçons de GR sont légèrement décalés par rapport au tracé réel, notamment la partie du GR430 sur Les Suchas. Le Conseil municipal souhaite que ces remarques soient transmises au Conseil Départemental avec la délibération.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants :**

- Du chemin de **grande randonnée GR** N° 430, dénommé chemin de « Saint-Régis »
- Du chemin de **grande randonnée GRP**, dénommé GRP Mézenc
- Du chemin de **petite randonnée PR** N° 589 dénommé L'étang des Barthes
- Du chemin de **petite randonnée PR** N° 590 dénommé Le plateau du Fraisse
- Du chemin de **petite randonnée PR** N° 592 dénommé La vallée de l'Aubépin.

## **5. Fixation des tarifs du columbarium**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal. Il convient de fixer les tarifs de cet équipement afin de le mettre à disposition.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du columbarium, à compter du 01 août 2022 :**

- case avec concession de 30 ans renouvelable, pour un montant de 800 € ;
- plaque à graver pour la colonne du Souvenir (Jardin du Souvenir) à 100 €.

## **6. Installation d'un poêle à bois dans le logement gîte Assemblée**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier avec AR en date du 12 juillet de Mme Carole Eynard, locataire du gîte communal Assemblée.

Dans ce courrier, Mme Eynard sollicite la commune de Moudeyres pour le gainage de la cheminée et l'installation d'un poêle à bois afin de réduire ses factures d'énergie.

Un récapitulatif de tous les travaux déjà engagés dans le logement est fait.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à Mme Eynard pour rappeler les efforts consentis par la commune, financiers et humains, en réponse à ces nombreuses demandes.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas engager de travaux de gainage de cheminée ou d'achat d'un poêle à bois dans le gîte communal Assemblée.**

## **7. Choix des projets à présenter dans le cadre du fonds européen LEADER**

Monsieur le Maire indique que des projets peuvent encore être déposés dans le cadre du plan d'actions 2015-2022 Leader GAL Velay, avant le premier septembre 2022.

Pour être éligibles, ces projets doivent s'intégrer dans une des six fiches actions définies par le programme GAL Pays du Velay et respectés un plafond de 66% d'aides publiques.

Parmi les projets qui pourraient être présentés, Monsieur le Maire propose :

- Création d'une passerelle piétonne pour le développement du parcours des moulins en lien avec la valorisation touristique de la vallée de l'Aubépin ;
- Acquisition de mobiliers et d'équipements scéniques pour la création d'une salle de conférences à la chaumière des Saveurs ;
- Acquisition de rosales électriques pour développer l'offre écotouristique du village de Moudeyres.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste des projets énumérés ci-dessus.**

## Questions diverses

- Chaumière des Saveurs : aucune candidature n'a été retenue pour la location de la Chaumière des Saveurs en bar/restaurant. Une estimation par les Domaines est prévue début août. Un test sera fait pour louer l'établissement à la journée ou au week-end pour des réunions professionnelles ou festives. Dans un premier temps, Véronique Descamps se propose pour gérer les annonces et la location. Il reste à vérifier les contraintes auprès des assurances et du SDIS pour les questions de sécurité. Le Conseil Municipal devra également fixer les tarifs.
- Cabine de la Poste : l'ancienne cabine téléphonique sera aménagée pour accueillir une boîte à livres.
- Vide-Grenier : Gérard Dalens pose la question de relancer un vide-grenier à Moudeyres.
- Projet : parmi les projets à étudier pour le futur, Monsieur le Maire propose le développement des pistes forestières sur la commune.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

**Le Maire**  
**Laurent GENTES**



**Le secrétaire de séance**

The image shows a handwritten signature in black ink, which is the signature of the secretary of the meeting. The signature is stylized and appears to be written over a faint, circular stamp that is mostly obscured by the ink.